

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Côte d'Or

MAIRIE DE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Police municipale

LE MAIRE DE LA VILLE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT POUR DEMENAGEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5

Vu le Code de la Route

Considérant le déménagement de Madame Cindy MULLER et le besoin de neutraliser deux places (02) de stationnement devant le bâtiment 07 B, rue Colette afin de manœuvrer avec des véhicules du samedi 18 Mars 2023 au dimanche 19 Mars 2023 de 08 h 00 à 20 h 00.

ARRETE

Article 1^{er} : Deux (02) places de stationnement devant le 07 B, rue Colette seront neutralisées pour le compte de Madame Cindy MULLER afin de manœuvrer des véhicules.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction de stationnement à réserver auprès des services techniques de la ville à l'adresse suivante : services.techniques@chevigny-saint-sauveur.fr ou par téléphone au 03.80.48.15.00 seront mis à la disposition de Madame Cindy MULLER

Article 3 : La signalisation correspondante d'approche et de position sera mise en place par les soins du demandeur et sous sa responsabilité.

Article 4 : La permission qui est accordée ne devra pas excéder les dates et heures énoncées ci-dessus.

Article 5 : Le dépôt de matériaux devra impérativement être enlevé dès la fin des travaux et ne devront pas entraver la sécurité des usagers du domaine public. En cas d'accident dû au dépôt de matériaux seule la responsabilité du pétitionnaire sera engagée.
Toutes dégradations constatées sur le domaine public seront à la charge du bénéficiaire de la présente autorisation.

Article 6 : Tous agents de la force publique sont chargés de faire respecter le dit arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de QUETIGNY
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- Monsieur le Directeur des Services Techniques.
- Madame Cindy MULLER
- Affichage tableau Police Municipale.

Fait à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR le 01^{er} Mars 2023

Le Maire,


Guillaume RUET

